

Conditions de garantie et réparation

(1^{er} octobre 2007)

VS Technologies Sàrl/1920-Martigny



Sont inclus dans la garantie

- Les défauts de matériel (Hardware).
- Les vices et erreurs de fabrication du matériel (Hardware).
- Echange ou la réparation du composant défectueux

Sont exclus de la garantie

- Les pièces consommables. Les batteries sont considérées comme biens de consommation, la garantie est donc limitée à 6 mois.
- Les dysfonctionnements résultant d'une usure normale (ex : clavier, tête de lecture de floppy ou CD-Rom, souris, etc...)
- Les dysfonctionnements résultant d'un fonctionnement contraire aux règles d'utilisation stipulées dans les manuels d'utilisation.
- Les dérangements dus à du matériel (Hardware) ou logiciels installés, en cours de contrat par d'autres entreprises, modifiés par des tiers ou par l'utilisateur lui-même.
- Des pannes résultant d'une mauvaise installation électrique, oscillations de courant, mauvaises connexions, ainsi que la non-observation des prescriptions selon les normes suisses.
- Des dommages causés par des accidents externes chute, transport, incendie, inondation, foudre, coupure de courant, courts-circuits, ainsi que des accidents tels que chocs, coups, introduction d'objets et/ou de liquides étrangers (cendres, poussières, café, etc...)
- Mauvaises manipulation de l'utilisateur.
- La réinstallation du système d'exploitation, des programmes et de données par d'autres entreprises, par des tiers ou par l'utilisateur lui-même.
- Les logiciels contenus dans la machine ou livrés avec l'ordinateur.
- L'assemblage par le client du PC y compris le CPU. (L'installation du refroidisseur ainsi que de la pâte thermique pour certains modèles sont indispensables. Lors d'un montage inadéquat le CPU peut être endommagé et se casser.)
- Pixel défectueux sur les écrans TFT, selon la norme ISO et celle du fabricant
- Aucune garantie n'est applicable lorsque le scellé est cassé à l'arrière du boîtier.

Remarques

- Le contrat de garantie stipule la durée précise de la garantie en magasin. Si le fabricant a mis en place une procédure d'échange sous garantie, le client devra lui-même faire appel à ce service.
- Le délai de garantie n'est pas prolongé suite à une réparation ou à un échange
- Les frais de retour chez le fournisseur sont à la charge du client.
- Une réparation hors garantie est soumise à des frais de devis allant de 80.- à 150.-. Ce montant est uniquement redevable si le client refuse la réparation.
- Lors de l'échange sous garantie d'un disque dur, la réinstallation du système d'exploitation sera facturée selon le tarif en vigueur
- VS Technologies Sàrl ne pourra en aucun cas être tenue pour responsables des dommages et pertes de données ou de programmes. Il est donc recommandé aux utilisateurs d'effectuer des copies de sauvegarde de l'ensemble des programmes et données.
- Au cours de la période de garantie, VS Technologies Sàrl pourra soit procéder à la réparation du produit soit remplacer les pièces défectueuses par les nouvelles, identiques en termes de fonctionnalités et de performances. Ces modifications ou tous autres changements de matériel avec un modèle supérieur seront facturés selon le tarif en vigueur moins la reprise du matériel échangé sur la base de la période d'utilisation.
- Si un technicien de VS Technologies Sàrl détermine que la panne n'est pas couverte par la garantie, le technicien pourra facturer le problème non couvert selon le tarif en vigueur.
- Lors de l'achat de PC sans système d'exploitation ou avec un système d'exploitation non installé par notre service technique, le matériel sera uniquement couvert par la garantie. Lors de l'échange du matériel sous garantie, le système d'exploitation sera installé sans préavis et cette installation sera facturée selon le tarif en vigueur pour les réparations afin d'exclure une panne système (OS).
- Lors du test d'un matériel sous garantie dont le défaut n'a pas été constaté en atelier, des frais seront facturés pour la recherche de panne. Minimum 60.-
- Tout retour pris sous garantie faisant office d'une note de crédit par le fournisseur, le pourcentage de rétrocession pour le client selon son prix de vente est de : 1-3 mois 100%, 4-6 mois 70% et de 7-12 mois 50%. Pas de rétrocession hors garantie.
- En cas de litige le for juridique est à 1920 Martigny

Le mode d'intervention

- Vous devez uniquement contacter le service technique au **0900/575.375** (2.13/min) durant les heures d'ouverture du magasin. Afin de répondre au mieux à votre problème, il est important de préparer à l'avance votre numéro de client du SAV, numéro de la carte de garantie ainsi qu'une description précise de la panne
- Pour demander une réparation sous garantie, l'utilisateur se doit de présenter la carte de garantie avec la quittance de vente faute de quoi la réparation ne sera pas prise en charge.

GARANTIE VALABLE UNIQUEMENT AVEC LA QUITTANCE DE VENTE OU LE BULLETIN DE REPARATION DUMENT SIGNE PAR LE VENDEUR